DEMANDE D'INDEMNISATION MODIFICATIVE PAR L'ENTREPRISE : LA REGULARISATION

Cette fiche ne concerne que les demandes de <u>régularisation pour des demandes</u> <u>d'indemnisation déjà payées</u>. Pour des modifications avant validation de la DIRECCTE veuillezvous reporter à la fiche correspondante.

> DANS QUEL CAS REGULARISER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION (DI) :

Vous avez fait votre demande d'indemnisation, celle-ci a déjà été validée par la DIRECCTE et a été payée ou est en cours de paiement, et vous vous rendez compte que vous avez commis une erreur dans votre déclaration.

Dans le cadre du **droit à l'erreur prévu par la loi du 10 août 2018** et codifié à l'article L. 123-1 code des relations entre le public et l'administration, **vous pouvez procéder à une régularisation de votre demande d'indemnisation**. Cette démarche effectuée de bonne foi évite les sanctions en cas de contrôle (dans tous les cas il est recommandé de contacter la DIRECCTE pour s'assurer que la correction effectuée est la bonne).

Cette demande peut être faite à votre initiative ou suite à invitation de la DIRECCTE.

La régularisation d'une DI peut porter sur les modifications :

- du taux horaire
- de la période
- de l'ajout ou suppression d'un salarié
- du nombre d'heures travaillées / heures chômées

Il est possible d'effectuer des régularisations à la hausse ou à la baisse.

A noter, une demande d'indemnisation peut être régularisée par l'établissement ou par l'UD.

- Les UD, suite à un contrôle, peuvent être amenées à régulariser une DI pour laquelle l'établissement n'a pas effectué correctement sa déclaration.
- > EXEMPLE DE CAS POUVANT CONDUIRE A REGULARISER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION (DI) :
 - Une DI du mois de mars, saisie et payée <u>avant la mise en ligne de la nouvelle</u> <u>réforme</u>, donc selon l'ancien barème forfaitaire. Elle doit pouvoir être régularisée sur la période d'effet du **nouveau taux**.

Exemple : Une DI du mois de mars qui a été saisie et payée selon le taux antérieur (7,74 € ou 7,23 € métropole ou 5,84 € ou 5,46 € Mayotte) devra être régularisée afin de prendre en compte les nouveaux taux plafond : 31,98 € taux métropole ou 24,13 € taux Mayotte et la saisie des taux personnalisé pour chaque salarié.

Exemple :

(DI initiale) salarié A (taux d'indemnisation = 7,74) = 151,67 * 7,74 = 1 173,93€

Activité Partielle

1-(DI de régularisation) intégrant sur la DI le taux plafond 31,98 Le salarié A (taux personnalisé = 8,03) = 151,67 * taux plafond = 151,67 * 31,98 = 4 850,40€ 2-[suppression/réintégration du salarié] 3-(DI de régularisation) salarié A (taux personnalisé = 8,03) = 151,67 * taux personnalisé = 151,67 * 8,03 = **1 217,91€**

Sur la DI, apparaîtra :

-le montant déjà payé : 1 173,93€ -le montant total à payer sur le mois : 1 217,91€

-le montant de la régularisation sera = à la différence entre le montant déjà payé et le montant total à payer sur le mois.

En renseignant le taux personnalisé d'un salarié vous avez déclaré le taux horaire de rémunération et non le taux d'allocation correspondant à 70% du taux horaire.

Il est possible de **corriger le taux personnalisé** d'un salarié. Ce taux est indiqué dans <u>la gestion des salariés</u>. **En cas de modification du taux personnalisé, le nouveau taux s'appliquera aux DI créés ensuite.**

Il n'est pas automatiquement répercuté sur la DI de régularisation.

Afin de prendre en compte le nouveau taux personnalisé du salarié A, il est indispensable:

- 1) de supprimer le salarié concerné de la DI objet de la régularisation
- 2) de modifier le taux personnalisé dans gestion des salariés
- 3) de réinsérer le salarié dans la DI de régularisation.

Exemple :

DI initiale : taux personnalisé du salarié A =15 DI de régularisation : modification du taux personnalisé du salarié A = 20

Si l'on consulte la gestion des salariés dans la DI initiale, le taux personnalisé indiqué est =20, mais le calcul de l'aide est effectué sur l'ancien taux = 15

Si on consulte la DI de régularisation, le taux personnalisé indique est = 20 et après suppression/réintégration du salarié le calcul de l'aide prend en compte la modification du taux.

Le montant de la régularisation sera = à la différence entre le montant déjà payé et le montant total à payer sur le mois.

Une DI effectuée peut être aussi régularisée s'il y a eu une modification de la période d'un avenant. Pour alerter l'utilisateur, les semaines à modifier seront affichées par une couleur différente (en jaune ci-dessous).



Suite à une erreur de la part de l'établissement lors de la création de sa DI, une DI peut être régularisée si l'établissement a par exemple oublié un salarié ou bien s'est trompé dans les heures travaillées ou chômées.

Activité Partielle

✓ Une régularisation de DI peut être effectuée pour une demande de remboursement total. Par exemple dans le cas d'un retrait d'une Demande d'autorisation pour laquelle l'établissement a déjà effectué un DI qui a été payée.
→ Il faut alors renseigner toutes les heures chômes des salariés à zéro ou supprimer tous les salariés sur la DI de régularisation.

> <u>COMMENT REGULARISER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION (DI) :</u>

Etape 1 - Sur l'écran des critères de Recherche :

Recherchez l'établissement sur lequel la demande d'indemnisation doit être régularisée.

A Seule la dernière version validée au titre d'un mois peut faire objet d'une régularisation.

Le bouton Régulariser est actif si la DI est au statut « Paiement effectué » ou « Ordre de reversement émis », sinon le bouton « Régulariser » est grisé et inactif.

SARLSON	wco							Palement	offectue	*		
Code print	64.U											
commune	01											
Address the ful	é stornatolie :			Ma	rs.	-						
Annua de	Sa demande :			2020	u							
Montanta	utore)											
Montant.)	> payer :											
Date the ve	atistation :											
Date sie in	lise-en palement :.											
Oute de pr	wernent effectif :				Rechercher							
Oute de pr	annad Hall :			FetSuat	Rechercher AIS DE LA RECHER	a de						
Oute de pr	openant effectif	Mate	Annale 4	RESULT Same	Rechercher ATS DE LA RECHER Maximum calculi	Elle CALE Manuar Apopur	Noodure de salarida	Names Charts	Date de validation	Data da pilor ov painment	Data da parameter alla st	Ingela
Oute de pr	Comment ethical	Math	Areador 4	ant succ	Rechercher ATS DE EA RECHTR Munices cakalifi URD, H.C.	B Massar Annur Massar	Noodure de calarida	Rooter Practice 196,08	Date de validados	Data de stice en palement	Data da paramente affaceti mujutujurati	-

Etape 2 - Cliquez sur le bouton « Régulariser » de l'écran de recherche de la DI.

➔ Si la DI a déjà été régularisée par l'UD, la DI sera verrouillée pour l'établissement. Vous ne pourrez donc faire aucune modification sur la régularisation.

Activité Partielle

	Former Physicagenetity Strengt for seal	neer Darte Contraction Notes	Sectors 6 No. (2006)00 No. (200	Remeat and Sec. 20 8 Aur 20 8	tinuter a trademine sense F VALIMEN VALIMEN Meureri (tridmine	An annual de Trats Sectores An 1230 An 1230 May m Transfelad	de Permet e.d. (2009) (Sergen Sr. (AUG) Sr. (AUG)	e mai Hauna Hauna	Paie des Insues desendants anno la resti prior restantivanto 1811,67	Monter a Historian	Status Sam Special Site
•	Terme Paningeneration Serge & Second	Date principal formed	Sectors 6 No. (NOV.) No. (NOV.) NOV.)	Norme of Sec. 19 1 Sec. 19 1 Nor. 19 1 Nor. 19 Norme Annual A	nine i nie odarowa nine i VALININ VALININ Magneti (Ministan	An over 6 to 100 Sec 2010 Any 2010 Navy M Tanghiat	de Teures e.t. (1000) (1000) Heures (100)mias	Servera Se (400) Se (400) Sever Sever	e Thi Dis Jacob Adminat	Para dan Para na propositika para na prop pro- na propositika	Alconaria Talantiari	Station Search Search Selection Selection Selection
	Franke Filmingerent for	Date con contractado	Sectors 6 No. (1070),10 4.) (1070),10	Seree 1 4	union d'Anno union d' VALINIER VALINEER	5- 1000 4- 1000	de Neuer 6.8 (1000) (2000)	Serana Se (400) Au (100)	e mei 1000	Total San Tanana Araba Alah Mari Iangah	Monter a Internation	That we have approximite and former
	Terms	Date	Sectors 6 No - PS/N/10	Server 47 Ser	ana i dena	5- 17W	da faunar e it (1006)	Service So. (400)	e mini	Note the	Monter a	Station States
			Secure	Series 4	and a state of		in horse	. Serveral		- mar		Sec. or
			and the second se	Served?			de ferrer					
	(C)	24										
				SAISH	DESTITUTES	THE SALARE						
		week	50 lin-sakarwi en denery sama les her Si Jo salarm waan devey larm serv cov, la sam	L'à turrge pertail et ans chândins visible esit à turrge partie chasiar la turrge d'a ar de la quertie de t	a une forme s.(et same 1) Let a une dia outstagemen travail of est p	e d'arminagere 31,676 dans la rée contractor d'Aatre temp pas misercaatri	ent "Forfat er riterie contra die hebdorna s de travail he gene d'impact	eentuse (*, actuellie du tr daare, statis*. 2 war te zeboal	www.			
attadi. I	10	45237546	POIDULL		1	ACHINAN ACHIMANNAN ACHIMANNAN	/1791350900	0110007002	189013	bianches (II) 0 / 34000	neres restantes / a	(tersée)
ner)	0020	CARENO				111.54A			Herethre de salardes présents / autorisée : 4/50			
	Antiday -	Déconora	dinin i		-	twice phatemed (it	2401			Carbiswina		
in / A		000-201400					au 01/03/303	10		Autres circu	iutarices eacepton	refer. A presine

→ Ouverture de la page de la DI. La page est initialisée avec les informations de la DI faisant l'objet de la régularisation. Celle-ci doit reprendre les infos de la dernière version de DA signée. (BIC /IBAN, Taux indemnisation, etc....). Le numéro de DI de régularisation reprend le numéro de la DI initiale, incrémenté du numéro de version 01

Etape 3 - L'entreprise pourra procéder aux modifications sur la DI : modification des heures, ajout ou suppression de salariés, modification du taux

	Permana de manuali		The Property				-	-						and Figure abo
_				The Inc.	March 10	Teacher .	(bayone) projection	Harter republice		Tendiline	100,000	THAT INTERNATION		- conte
1.	-forfat anexal arr of	And Party							1			10,01	110409	140.00
0 140	offait prival et heure:	Add Plane										38,00	2.458,00	140,00
0 Ho	provide the termine factor	AMI Parts										98.00	3 134,09	140.00
0 p.r.	and a second entraname	stat Prene										98,90	1 885,00	147,08
1.414	0											Supremental he h	gree Commentation	fee animal in to pay
without does	er icalasiala													
iestion des	is sələridə							_						-
iestun des	is selects	ACCUTTELE NO.	ME.			AND	лостальца	SALAHÊR				TRANSPORT OF	TOULLES SALARITS	GREEDS MUNIC
estion des	is salarīds neturātu:	and the second sec	н£			AKI	mak tawa Le	sume				- ansatara	THE LET SALARIT	alterna words
estion des	is salarids naturation s carres provi la forme d'a	accurrent we	HAR	uina an des sal	inter, interes	AND Factor offic		SALANDE	ar uthier on		nedation.		NUMBER SALARI	aberus words
estun des Scient (d.) El konse	es salarides national	annument ava	H K Malaka kupat kura	uins or des sa	inter, sinister	AKS.	antik tituka lek Intel situka tak	SAGAINER Robert Guine etc.	in Little con	1100 ges 10 100	nadatan.	anaanto	TITALE LES SALAMAÎS	WREELES MAARD
estion des Secondaria Secondaria Secondaria	es salarida naturali e captor posar la forme d'a	autourrant of Was	HARE	nina ar dei sa	ini, inter	AND .	лта том из 119 доц н	CALANCE Facer Son et	er utforer om	lini en la lini	vectories. 192	201. 1	THE CONSISTENCY	salinen Les MacAndis et 100 Genture
iestun des Desen al s Discon Official Official	is salariés contre pour la harrie d'a par e a venter an indéce	Terraporter i Van	MË	nama ara des cal	erê, walte	AND	attentione La	Savanda Roser Son et	er utfiner om	arretser be	natization. 1952, 3957,	-10 b 00 b	NULLIE SALAND	10000 LES MARRES 11 101 670,00 11 101,72

En cas de taux horaire erroné sur la DI initiale, il est indispensable de le supprimer le salarié de la DI <u>avant</u> de modifier le taux personnalisé, puis de réinsérer le salarié dans la DI de régularisation.

Etape 4 - Une fois les modifications effectuées, cliquez sur le bouton ENVOYER LA DEMANDE À L'UD

Etant donné que la DI de régularisation porte sur un mois antérieur, l'envoi est possible à n'importe que moment du mois.

Actuellement la saisi et la régularisation des DI antérieures à mars sur la base du fonctionnement avant réforme n'est pas possible.

INVOLUTI LA DEMANDE À L'UD